



## **Colloque annuel de l'UNOWAS 2023**

**Résolution 2601(2021) : le nexus entre la sécurité, l'accès à l'éducation et la gouvernance au Sahel central et en Afrique de l'Ouest**

*Mbour, Sénégal 21 – 22 novembre 2023*

## **DÉCLARATION FINALE**

**22 novembre 2023**

## Contexte

Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) a organisé, à Mbour, près de Dakar, République du Sénégal, les 21 et 22 novembre 2023, son colloque annuel ; celui-ci a porté sur la Résolution 2601(2021) du Conseil de sécurité des Nations Unies portant sur le nexus entre la sécurité, l'accès à l'éducation et la gouvernance au Sahel central et en Afrique de l'Ouest.

Le colloque a réuni une soixantaine de participants, notamment des experts et des praticiens de la gouvernance, de l'éducation en situations d'urgence, et de la sécurité, incluant de hauts cadres des ministères de l'éducation, de la défense et des finances des pays de la région, et d'Organisations non-gouvernementales nationales et internationales, ainsi que les représentants d'Organisations internationales notamment la CEDEAO, l'Autorité du Liptako-Gourma, le Gouvernement du Royaume de Norvège, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en situation de conflit armée (CAAC), l'UNICEF, l'UNHCR, l'UNESCO, le PNUD, l'OIM, le Groupe de travail pour l'Education en situation d'Emergence (WG EiE), la Coalition globale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA), ainsi que COOPI et Plan International.

Le colloque s'est tenu dans un contexte de forte recrudescence des conflits armés et de l'insécurité dans la région du Sahel central et de l'Afrique de l'Ouest. Cette situation impacte négativement l'accès des enfants et des jeunes à l'éducation avec une augmentation du nombre d'écoles fermées. Cette insécurité persistante se manifeste, entre autres, par des attaques contre les civils et contre les infrastructures de l'État, y compris les écoles et les centres de santé. En novembre 2023, plus de 9130 écoles étaient ainsi fermées en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel central, soit parce qu'elles étaient la cible directe d'attaques de groupes armés non étatiques, soit indirectement du fait de différentes manifestations ou comme conséquence de l'insécurité.

Le colloque s'est appuyé sur la Résolution 2601(2021) du Conseil de sécurité, la Déclaration sur la sécurité dans les écoles (SSD - 2015) à laquelle ont adhéré la quasi-totalité des pays de la région et un total de 118 États dans le monde, le processus de l'Union africaine sur l'amélioration de l'éducation à travers l'Agenda 2063, et les recommandations du sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation (TES) de septembre 2022 et l'Objectif de Développement Durable #4. Le colloque a voulu bâtir sur l'existant, notamment sur les réponses politiques et programmatiques déjà formulées et en cours de mise en œuvre par les États de la région.

Les échanges ayant porté sur les principaux facteurs d'insécurité affectant l'accès à l'éducation et l'objectif d'une éducation de qualité, inclusive et équitable ont contribué à une meilleure compréhension du rôle de la gouvernance et des politiques publiques dans la protection et promotion de l'éducation. Ils ont permis de proposer des mesures ainsi que des stratégies concrètes que les gouvernements et les autres parties prenantes pourront intégrer afin de prévenir la résurgence de situations d'insécurité, assurer la continuité de l'accès sans entrave à l'éducation, même dans les situations de conflit, et d'atténuer les effets négatifs de l'insécurité sur les possibilités d'éducation des jeunes filles et garçons. Par conséquent, les participants ont formulé les recommandations suivantes.

## Recommandations

- 1) Promouvoir la mise en œuvre intégrale de la Résolution 2601(2021) et de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles (SSD-2015) en tirant profit des bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, chef de l'UNOWAS, afin de plaider, en étroite coopération avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux, auprès des Chefs d'État et de Gouvernement de la région et autres décideurs politiques clefs, pour une priorisation de l'éducation, notamment en situation d'urgence, sur leurs agendas politiques.
- 2) Engager des actions urgentes pour mettre fin aux attaques contre l'éducation et fournir des efforts ciblés pour prévenir les conflits armés, en jouant sur les facteurs qui y contribuent, notamment la gouvernance inclusive, la bonne gestion des ressources du pays et leur distribution équitable entre les différentes régions et franges de la population.
- 3) Adopter une approche globale pour répondre aux situations d'insécurité, alliant les efforts sécuritaires aux engagements socio-économiques et politiques, y compris l'ouverture au dialogue avec les groupes armés non-étatiques, le cas échéant.
- 4) Les Gouvernements doivent assurer une étroite collaboration entre les parties prenantes et œuvrer pour le développement de synergies dans la gestion de et la réponse à l'insécurité d'accès à l'éducation, notamment entre les différents départements et institutions de l'État, les entités décentralisées et déconcentrées, les forces de défense et de sécurité, les communautés et les citoyens dans les zones affectées, ainsi que les partenaires techniques et financiers.
- 5) Les Gouvernements nationaux et leurs partenaires techniques et financiers, y compris le secteur privé, doivent investir dans le développement de méthodes spécifiques de diffusion de programmes éducatifs audio, audiovisuels et numériques en ligne ou hors connexion.
- 6) Respecter l'impératif « *l'éducation ne peut pas attendre !* ». À cet égard, assurer la continuité dans l'accès à l'éducation, entre autres, par l'enseignement à distance, la relocalisation dans des zones sécurisées des écoles fermées ou à risque de fermeture, la mise en place d'écoles mobiles aptes à suivre les populations déplacées, l'embauche d'enseignants du territoire, et la construction d'espaces temporaires d'apprentissage dans des 'zones dites d'accueil' afin de répondre à la pression des effectifs dans les structures scolaires des 'localités dites d'accueil'.
- 7) Impliquer systématiquement les jeunes dans les initiatives visant l'amélioration de leur propre situation, notamment à travers l'emploi et la création d'opportunités socio-économiques, contribuant ainsi à les rendre moins vulnérables.

- 8) Sensibiliser les enseignants, les élèves et les parents sur les facteurs d'insécurité d'accès à l'école, y compris les mines anti-personnel, faire connaître les mesures d'évacuation d'urgence et les attitudes à adopter en cas d'attaque, œuvrer à la mise en place et au renforcement des mécanismes communautaires d'alerte précoce.
- 9) Planifier à l'avance les mesures à prendre dans l'après-conflit pour « *reconstruire en mieux* », afin de pouvoir réhabiliter, rebâtir et réouvrir des écoles en assurant un accompagnement psychologique des acteurs de l'éducation victimes de traumatisme ainsi qu'une prise en charge des jeunes déscolarisés ou orphelins.
- 10) Développer des stratégies de mobilisation de ressources et renforcer les investissements de l'Etat dans l'éducation, y compris en situation d'urgence. En particulier œuvrer pour une cohérence entre l'offre d'éducation administrée par le secteur privé et le secteur public. Les donateurs et les partenaires doivent demeurer à l'écoute des acteurs de l'éducation et les financements doivent être en adéquation avec la réalité du terrain.
- 11) Développer toute mesure favorisant la bonne gouvernance de l'éducation, dans une approche inclusive, et intégrant les questions liées au genre en vue de pallier les difficultés d'accès à l'éducation par les filles, cause de disparité et de retard dans l'atteinte d'un développement véritablement durable.
- 12) Appuyer toute mesure nécessaire à garantir la redevabilité des personnes coupables de violations et atteintes aux droits des enfants à l'éducation à travers une justice équitable et efficace.
- 13) Prioriser les droits des enfants tout en insistant non seulement sur le droit à une éducation de qualité, mais aussi sur le rôle des enfants en tant qu'acteurs de changement pour des écoles plus sûres et un monde plus sécurisé.
- 14) Promouvoir la création et l'utilisation de données fiables en tant que base de toute planification, y compris par le développement d'outils technologiques adéquats afin d'appuyer la compréhension des facteurs d'insécurité dans les écoles et dans l'accès à l'éducation. Les données doivent informer les réponses à fournir pour qu'elles soient appropriées et adaptées aux contextes et besoins locaux.
- 15) Poursuivre les échanges au sein d'une communauté de praticiens afin de continuer à nourrir le partage d'expériences, de bonnes pratiques et de leçons apprises, notamment entre régions et pays africains.